

Études autochtones au niveau secondaire

Province : Saskatchewan

Personne-ressource : Maureen Johns Simpson

Niveau : Maternelle – 12^e année

Thème : Programme d'études/Matériel

Description de la pratique :

L'élaboration du programme d'études autochtones au niveau secondaire a mené à la création de trois cours distincts :

- Études autochtones, 10^e année : *Social Organizations of First Nations, Métis and Inuit Peoples*.
- Études autochtones, 11^e année : *International Indigenous Issues*.
- Études autochtones, 12^e année : *Canadian Studies*.

Dans tous les cas, le processus d'élaboration du programme d'études a été guidé par l'Aboriginal Education Provincial Advisory Committee (AEPAC), qui représente les administrations scolaires des Premières nations et de la Nation métisse ainsi que les principaux partenaires en éducation. Les cours d'études autochtones ont pour but d'intéresser *tous* les élèves du système d'éducation provincial et font partie des cours optionnels en sciences sociales pour le diplôme d'études secondaires.

Contexte :

Pour appuyer l'*Indian and Métis Education Policy* (1984), l'intégration d'un contenu et de perspectives des Premières nations, Métis et Inuits dans toutes les matières et à tous les niveaux de l'enseignement est un élément fondamental du programme d'études provincial. Les cours d'études autochtones en 10^e, 11^e et 12^e année offrent la possibilité d'enseigner les sciences sociales, vues par le prisme autochtone.

En Saskatchewan, les élèves peuvent choisir entre histoire, les sciences sociales et les études autochtones pour faire le cours de sciences exigé par le diplôme d'études secondaires. En raison du petit nombre d'élèves inscrits en études autochtones, l'AEPAC propose actuellement une modification des politiques et suggère que tous les élèves de la Saskatchewan suivent au moins un cours d'études autochtones pour obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Les enseignantes et enseignants de la Saskatchewan n'ont pas besoin d'être accrédités en sciences sociales pour enseigner un cours de 12^e année avec crédit en histoire, en sciences sociales ou en études autochtones. On peut s'interroger sur la capacité qu'ont les enseignantes et enseignants à enseigner un tel cours quand ils n'ont aucune expérience en études autochtones. C'est pourquoi un grand nombre d'activités de perfectionnement professionnel sont offertes au personnel enseignant, pour le préparer à enseigner les études autochtones.

Actuellement, Études autochtones 20 : *International Indigenous Issues* fait l'objet d'un examen de renouvellement du programme d'études.

Progrès :

Pour que les cours d'études autochtones reflètent les besoins des Premières nations, Métis et Inuits de la Saskatchewan, des équipes de programmes, des comités de référence et des séances de mise en œuvre ont été organisés avec la participation et

l'apport des communautés autochtones. En règle générale, des aînées et aînés de même que des personnes-ressources culturelles, ont participé au processus. L'AEPAC a deux sous-comités d'études autochtones : l'un pour guider le renouvellement du programme d'études, et l'autre pour orienter les efforts faits afin que les études autochtones deviennent une matière obligatoire pour tous les élèves en vue du diplôme d'études secondaires, en Saskatchewan. La création récente du *Shared Standards and Capacity Building Council* (résultant d'un protocole d'entente entre la province et la Federation of Saskatchewan Indian Nations) offrira des possibilités de partager et de valider ensemble le programme d'études autochtones.

Résultats :

Dans l'ensemble, les élèves, les éducatrices et éducateurs et les communautés ont fait bon accueil aux études autochtones, en tant qu'option viable pour parvenir aux résultats souhaités en sciences sociales. Certaines critiques ont été émises quant à la qualification du personnel enseignant, à la rigueur des cours et au manque de ressources pédagogiques pour appuyer les objectifs fondamentaux.

La création et le renouvellement des cours d'études autochtones témoignent de leur acceptation et de la valeur qui leur est attachée.

Adaptabilité :

Les cours d'études autochtones font l'objet d'examens, au moyen de divers processus, notamment grâce à une rétroaction et à un apport des Autochtones. Le fait que l'AEPAC considère les études autochtones comme un élément de valeur pour tous les élèves reflète l'appui accordé. Des lignes directrices modifiées de programmes ont été élaborées, pour les cours d'Études autochtones 11, 21 et 31. Des activités d'apprentissage pour Études autochtones 10 ont été conçues et sont proposées en ligne.

Pour plus de renseignements :

Maureen Johns Simpson

Directrice, Strategic Partnerships and Aboriginal
Education, Saskatchewan Learning
mjohnssimpson@sasked.gov.sk.ca -306-787-6304